

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ROCHON, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois, Ledit règlement est, en conséquence, lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ROCHON, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

27.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures, un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 296, re passage d'animaux à travers les rues.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. THERRIEN, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une seconde et troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

(M. l'éch. Ward dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. THERRIEN, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois, et il est agréé.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. THERRIEN, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

28.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures, un règlement à l'effet de permettre à la Thomas Davidson Manufacturing Co., de construire une passerelle au-dessus de la rue Vinet.

Ledit règlement est alors lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. N. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil alors procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Le préambule et les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 étant lus, ils sont agréés.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. N. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. N. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WELDON,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

Moved by Ald. ROCHON, seconded by Ald. ST-PIERRE,

That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. ROCHON, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

27.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 296 re driving of cattle through the streets.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. THERRIEN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to. (Ald. Ward dissenting).

Said by-law was then read a second time and agreed to. (Ald. Ward dissenting).

On motion of Ald. THERRIEN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to. (Ald. Ward dissenting).

On motion of Ald. THERRIEN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security. (Ald. Ward dissenting).

28.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Thomas Davidson Manufacturing Co. to construct an overhead bridge over Vinet street.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

The preamble and sections 1st, 2nd, 3rd, 4th, 5th, 6th, 7th and 8th being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WELDON,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.